



FEDERATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES

COMITÉ RÉGIONAL FFPS

COMMISSION RÉGIONALE MER



Compte rendu de la Commission régionale bord de mer/lancer Du 3 Mars 2018

Représentants des clubs:

Jean Claude FERNANDEZ président (APCR)
Alain BANEGUES président (PSLC), Michelle BANEGUES(PSLC)
Guillaume THION (LSCS), Johann REY (LSCS)
Marc VALLIÉRES (GSCC), Jonathan VALLIERES (GSCC)
Christophe BARTHE (PSGS), Nicolas DUMY (PSGS)

Ordre du jour :

Calendrier fédéral 2018 (validation des dates avancées)
Le point sur le certificat médical (décret N° 2016-1157 - 24 Août 2016)
Charte lancer poids de mer
Le point sur les licences (le fichier national) (changement de club, adhésion).
Infos sur le règlement des sanctions régionales
Modification charte sportive bord (elle sera remise aux personnes présentes, le jour de la réunion)
Mise à jour avec la modification du règlement fédéral bord national.
Infos Régionales :
Infos Nationales :
Questions diverses :

Point 1 :

Calendrier régional un tour de table sur les dates et horaires ainsi que les demandes d'arrêté, tous les clubs sont ok.
Le concours de lancer du 10 mars est maintenu, le troisième du 21 avril est annulé.

Point 2 :

Le certificat médical valable que pour l'année en cours comme le demande la fédération nationale, on attend plus d'informations et ou de directives pour la suite quant à se conformer au texte de l'arrêté ministériel.
Pour les compétiteurs qui font des mondiaux cette année leur certificat médical devra avoir moins de trois mois pour leurs **participations**.

Point 3 :

La charte lancer sera validée lors de la prochaine réunion bord si pas d'observations d'ici là.

Point 4 :

Les licences, pour plus d'amabilité, **il est demandé aux** présidents **d'informer le président du club d'appartenance en 2017**, un compétiteur qui viendrait prendre la licence chez eux.

Prévenir les présidents de clubs lorsqu'un membre ou plusieurs sont sélectionnés par la fédération **en équipe de France**, ainsi que les sommes **reversées aux jeunes pour leur participation aux CdF**, pour une meilleure gestion de trésorerie **au club**.

Réponse : le président en prend note pour l'avenir, et informe que les sommes reversées aux jeunes participants aux CdF, et une subvention spécifique du ministère des sports.

LSCS voudrait un formulaire de création d'école de pêche.

Point 5 :

Règlement des sanctions régionales : lecture du texte sport et justice en réponse de la question soulevée en réunion fédérale régionale du 10 février 2018 par Marc VALLIERES président GSCC.

L'anonymat des membres de l'organe délibérant restera secret, le règlement régional par rapport aux instances **fédérales sont statutaires.**

Le club GSCC indique qu'au premier problème de transgression des règles cela ira jusqu'au pénal, le président explique que ce n'est pas la procédure et qu'il faut passer par **les divers échelons fédéraux** la commission de discipline de la FFPS.

Marc VALLIERES se lève, dit que puisque nous décidons seuls dans notre coin et qu'il n'y a pas de possibilité de discuter, il quitte la réunion. (10h05)

Point 6 :

Modification de la charte régionale :

Horaires d'arrivée des compétiteurs, l'assemblée est divisée certain maintiennent qu'il faut arriver suffisamment en avance pour les enregistrements et paiement des inscrits (**présence physique**), d'autre non qu'il faut juste une personne pour enregistrer tous les membres de son club ; est soulevé à cet instant la notion de convivialité qui est pour qui est contre :

LSCS : oui

PLSC : oui

PSGS : oui

APCR : non

GSCC : non

Décision prise sur ce sujet, motion adoptée chacun fait ce qu'il veut ! (plus de convivialité, mais chaque club pourra faire la collation qu'il souhaite).

Les présidents auront jusqu'au vendredi soir pour inscrire leurs membres au concours, et désigner la personne responsable qui fera le paiement des inscrits et aura en charge après le tirage au sort de distribuer les fiches de commissaire.

LSCS : non

PLSC : oui

PSGS : oui

APCR : oui

GSCC : oui

Motion adoptée

Nombre de participation des opens aux manches sélectives : proposition de 4 manches

LSCS : oui

PLSC : oui

PSGS : oui

APCR : oui

GSCC : oui

Motion adoptée inscription à la charte. Demande quand même de faire signer une décharge en responsabilité, le modèle sera mis en place et stocker dans le kit région avec la balance et le reste.

Point 7 :

Infos régionales : formation des arbitres et commissaires ; les premières sessions se feront à Frontignan car il y a un important besoin (**organisation Championnat du Monde Big Game**).

La remise à niveau monitorat se fera sur st Cyprien pour les PO.

La formation initiation premier degré s'effectuera dernier trimestre pour les encadrants d'école de pêche, **le tarif des formations sera défini par le bureau régional.**

Dernier point :

Questions diverses :

Interpellé par les membres duo de l'équipe de France nous avons fait le nécessaire pour leur apporter les informations et le cahier des charges qui tardait à venir.

Un point sur l'attention du respect des règles au niveau de la pesée est évoqué par Jonathan Vallières vérification des poches avant ouverture de façon à voir si la poche n'est pas percée !

Alain BANEGUES enchéri sur le respect de la coupe de la caudale avant la mise en poche sinon le poisson ne sera pas validé.

Jonathan VALLIERES demande à ce que les présidents soit **informés des décisions qui sont prises par le bureau directeur**, lors d'une réclamation à la pesée et/ou par écrit.

Fin de la réunion à 12h30.

Le secrétaire
Christophe BARTHE

